

Le capitalisme contre les inégalités

Yann COATANLEM

LES DÉJEUNERS DE L'INSTITUT DIDEROT

Le capitalisme contre les inégalités

Yann Coatanlem

AVRIL 2022

Sommaire

Avant-propos

André Comte-Sponville

p. 5

Le capitalisme contre les inégalités

Yann Coatanlem

p. 15

Questions de la salle

p. 37

Les publications de l'Institut Diderot

p. 55

Avant-propos

Qu'est-ce que le capitalisme ? C'est un système économique, aujourd'hui dominant, qu'on définit classiquement par trois traits principaux : la propriété privée des moyens de production et d'échange ; la liberté du marché ; le salariat (ce troisième trait n'étant que l'application des deux premiers au marché du travail). Mais une autre définition, moins structurelle que fonctionnelle, m'éclaire tout autant. À quoi ça sert, le capitalisme ? À transformer de la richesse en source d'enrichissement. Je ne fais ici que reprendre la définition canonique de ce qu'on appelle un capital : de la richesse créatrice de richesse. Si vous avez dix millions d'euros en lingots ou en billets de banque cachés dans votre grenier, vous n'êtes pas pour autant un capitaliste. Vous êtes un riche, vous êtes un imprudent, vous êtes un imbécile, pas un capitaliste : votre richesse ne crée pas de richesse. Si vous avez mille euros en actions, par exemple dans votre PEA ou votre Assurance Vie, vous êtes déjà, à votre petit niveau, un capitaliste : vous vous donnez les moyens, en en acceptant les risques, de faire, avec votre argent, plus d'argent que vous n'en aviez au départ – ce qui suppose ordinairement que d'autres, qui peuvent n'avoir aucun

capital, y contribuent par leur travail, seul à même de créer vraiment de la richesse.

L'inégalité, dans un tel système, naît spontanément, ou plutôt (car l'inégalité existait bien avant le capitalisme) ne peut tendre qu'à s'accroître. Transformer la richesse en source d'enrichissement, cela entraîne que l'argent, tendanciellement, va à l'argent. Tel est en effet le cas. La meilleure façon de mourir riche, dans un pays capitaliste, c'est de naître riche. Je sais bien qu'il y a des exceptions, dans les deux sens (des riches qui se ruinent, des pauvres qui font fortune), mais qui n'annulent aucunement la tendance générale. Le capitalisme, contrairement à ce qu'on lui reproche souvent, ne voue pas les pauvres à être de plus en plus pauvres (historiquement, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit : les pauvres, dans nos pays, sont beaucoup moins pauvres qu'au XIX^e siècle, et même qu'au début du XX^e) ; mais le même système leur donne peu de chances de devenir riches, alors qu'il permet aux riches – parfois sans que ceux-ci aient besoin pour cela de travailler – de s'enrichir de plus en plus.

Moralement, ce n'est pas satisfaisant. Politiquement non plus, en tout cas dans une démocratie. Si nous sommes tous égaux en droits et en dignité, comment accepter une telle inégalité des chances, dès la naissance et tout au long de la vie ? « L'égalité des biens est juste », notait Blaise Pascal (*Pensées*, L. 81), mais c'est ce que le capitalisme rend impossible. Faut-il alors renoncer au capitalisme ? Renoncer à l'égalité ? L'économie n'offre guère de modèle alternatif crédible, s'agissant du capitalisme.

Ni la morale, s'agissant de l'égalité ou, pour mieux dire, de l'équité. Que les revenus puissent varier en fonction du travail, du talent ou du mérite, cela ne choque guère (quoique cela ne fasse souvent qu'une injustice de plus : pourquoi celui qui a déjà la chance d'être talentueux et de faire un métier passionnant devrait-il en outre être mieux payé que les autres ?). Disons que c'est économiquement justifié, politiquement accepté et moralement acceptable. Mais comment ne pas déplorer – pour des raisons morales autant que politiques – que revenus et patrimoines dépendent d'abord de la naissance, de l'héritage, de rentes ? Qu'ils varient en fonction non seulement ni d'abord de ce qu'on *est* ou *fait*, mais de ce qu'on *a*, à commencer par ce qu'on a *reçu* ? Proportionnellement, donc, non pas au talent, au mérite ou au travail, mais à la chance ou, plus souvent, à la malchance ?

« J'ai horreur de l'égalité, me dit un jour Nicolas Sarkozy, parce que j'aime trop la justice ». Admettons. Mais qui oserait pour cela renoncer à l'équité ? Et que resterait-il alors de la morale, et même de la République ?

Le problème, si on laisse l'envie de côté, est moins la richesse que la pauvreté. Mais l'envie est une grande et triste passion démocratique, comme l'a vu Tocqueville, qu'on peut d'autant moins laisser de côté lorsque le populisme s'en empare. Au demeurant, pas besoin d'être envieux pour comprendre que l'excès des richesses rend la pauvreté plus douloureuse, par la comparaison, moralement plus choquante, par l'amplitude des écarts et l'égoïsme des nantis, socialement plus délétère, par la

distension du lien social, enfin plus révoltante, y compris pour les couches moyennes, jusqu'à faire le jeu – par l'amertume et le ressentiment, la peur ou la colère – de positions politiques extrêmes, qui viennent fragiliser et notre économie et notre démocratie.

Ces considérations, fort anciennes et fort répandues, nous ont rendus d'autant plus attentifs au livre très récent de Yann Coatanlem et Antonio de Lecea, dont le titre, en forme de paradoxe, dit clairement l'objet et l'enjeu : « *Le capitalisme contre les inégalités* » (PUF, 2022). Il est paru en mars dernier, auréolé de commentaires particulièrement prestigieux et laudateurs (notamment de François Bourguignon, Philippe Aghion, Olivier Blanchard et Michel Camdessus). Merci à Yann Coatanlem, brillant économiste qui vit et travaille aux États-Unis, d'avoir bien voulu le présenter devant nous !

Son propos principal ? « Réconcilier idéologies libérales et courants progressistes ». J'y vois un enjeu décisif, surtout pour la gauche française, qui a tellement de mal à accepter le libéralisme (ce n'est pas vrai dans tous les pays) et qui croit de moins en moins au progrès (plusieurs de ses membres semblent convaincus que « c'était mieux avant » ou penchent du côté des « collapsologues »). Notre intervenant, à l'opposé de ces tentations nostalgiques ou catastrophistes, porte ce qu'il appelle « un message d'espoir », qui est aussi un message d'unité ou de convergence au moins possible : « il n'est pas besoin d'arbitrer entre efficacité économique [dont se soucient surtout les libéraux] et équité [qui importe davantage aux

progressistes] ; au contraire, ces deux objectifs peuvent se renforcer mutuellement ». Pourquoi ? D'abord parce que « plus d'équité entraîne plus de croissance » ; ensuite, symétriquement, parce que « plus de croissance » peut, si l'on s'en donne les moyens, aboutir à « plus d'équité ».

Cela ne se fera pas tout seul, ni par la grâce de je ne sais quelle « main invisible » (le marché tend à l'efficacité, point à la justice). Mais cela doit se faire, et il y a urgence, spécialement dans notre pays. En France, note Yann Coatanlem, « pour accéder au niveau de vie médian quand on part du bas de l'échelle, il faut six générations, tandis qu'au Danemark on y parvient en seulement deux générations ». Les Français pourraient à la rigueur s'y résigner, si c'était économiquement plus efficace. Mais nos deux auteurs, dans leur livre, montrent longuement que ce n'est pas le cas, et même que c'est l'inverse qui est vrai : que trop d'inégalité nuit à la prospérité de l'ensemble. Il faut donc trouver les voies d'une « croissance vertueuse », donc moins inégalitaire, que ce soit entre les individus ou entre les entreprises. Cela « n'est pas compatible avec le pouvoir de marché excessif de quelques grandes entreprises », lesquelles « profitent d'un cadre concurrentiel qui n'est plus adapté » et qu'il faudra donc réformer (sans doute en passant « d'une philosophie de la concurrence basée sur les prix à une politique concurrentielle basée davantage sur la capacité à innover et à faciliter l'émergence de nouveaux entrants et de nouveaux marchés »). Un tel programme suppose qu'on réduise « les rentes excessives de certaines entreprises », les « distorsions de marché » et les

« externalités négatives » (notamment en « internalisant les coûts environnementaux »). Nouvelle convergence possible, entre progressistes et libéraux : mieux vaut rétablir « l'égalité des chances entre entreprises » que s'enfermer dans le protectionnisme ou que « baisser les prestations sociales pour faire face à la compétition mondiale » !

Cette évolution, assurément souhaitable, est rendue plus difficile, mais aussi plus nécessaire, par « l'absence de gouvernance mondiale ». Il n'y en a jamais eu ? Certes. Mais elle manque d'autant plus, aujourd'hui, que tous les problèmes (économiques, écologiques, sanitaires, sociaux...) auxquels nous sommes confrontés se posent à l'échelle du monde – alors que nos moyens d'action et de contrôle, sur ces problèmes, n'existent qu'à l'échelle nationale ou, dans le meilleur des cas, continentale (si l'on pense à l'Europe en construction). Ce déphasage voue la politique à une grande faiblesse, dont nous payons le prix et qu'on a bien tort d'imputer à la mondialisation. Ma conviction est qu'on n'en sortira pas en renonçant à la mondialisation des problèmes. Qui le pourrait ? Et pourquoi le faudrait-il ? La planète est une ; l'humanité est une ; la mondialisation ou globalisation n'est que la confirmation économique de cette double unité et unicité. On ne peut sortir du déphasage mortifère que j'évoquais (entre l'échelle mondiale des problèmes et l'échelle nationale ou continentale de nos moyens d'action) qu'en se donnant les moyens d'une politique à l'échelle du monde : non pas par un État mondial, qui ne me paraît ni possible ni souhaitable, mais par des institutions

mondiales (qui existent déjà, de l'ONU à l'OMC en passant par la Banque mondiale, l'OMS, l'UNESCO ou le FMI) et des négociations entre États, des rapports de force, des compromis, des traités parfois (pensons aux négociations en cours, si difficiles et si nécessaires, sur les moyens de limiter le changement climatique). Ma conviction, pour le dire d'un mot, est que nous n'avons pas besoin de moins de mondialisation économique (on ne réindustrialisera pas la France en se coupant des marchés mondiaux), mais de plus de mondialisation politique. Cela seul permettra, à l'échelle de la planète, une plus grande égalité des chances entre les entreprises, notamment en tenant compte de ce que les économistes appellent des « externalités négatives », c'est-à-dire des coûts, spécialement environnementaux, qui ne sont actuellement pris en compte ni par les producteurs ni par les consommateurs. Des décisions juridiques, donc aussi politiques, s'imposent ici, qui ne sauraient se cantonner à l'échelle nationale ou continentale.

Reste alors, pour revenir à l'exposé de Yann Coatanlem, la question du financement. Faut-il taxer davantage les plus riches ? Pourquoi pas, répondrais-je volontiers, tant que cela ne les pousse pas à quitter notre pays (ce qui ne pourrait que l'appauvrir) et à condition que ce ne soit pas, comme dit notre économiste, « pour punir, ni pour maintenir les patrimoines sous des limites subjectives et arbitraires ». Des inégalités sont acceptables, montre John Rawls, et mêmes souhaitables, si elles bénéficient à l'ensemble de la société, y compris aux plus pauvres. L'histoire, là-dessus, a tranché. Mieux vaut être pauvre

dans un pays riche, fût-il inégalitaire, que dans un pays pauvre, fût-il égalitaire. Toujours est-il que nos deux auteurs préconisent de « rénover l'ensemble du système socio-fiscal », en alliant « un revenu universel et deux tranches d'impôts négatifs », ce qui serait « plus incitatif au travail » (on a calculé qu'un chômeur qui retrouve un travail ne voit ses ressources augmenter, en France, que de 25 % de son salaire, si l'on tient compte des prestations qu'il a perdues, alors qu'elles augmenteraient de la totalité de ce même salaire en cas de revenu universel, dont il garderait l'intégralité), tout en étant « plus équitable, plus adapté à la perspective de carrières de plus en plus hachées, et au bout du compte plus progressif ».

Quant aux retraites, Yann Coatanlem souhaite surtout qu'on donne « plus de flexibilité au système » : « pas d'âge légal de départ à la retraite, ni à 60 ans ni à 65 ans, mais une flexibilité entière permettant d'aménager son temps », tout en tenant compte de l'espérance de vie, dont on sait qu'elle est plus basse pour les ouvriers que pour les chefs d'entreprise (il serait donc juste que ceux-là, pour un euro cotisé, reçoivent davantage que ceux-ci), et en ajoutant au système de la retraite par répartition (dont le rendement est « trop faible ») au moins une part de retraite par capitalisation, ce qui serait en outre « une formidable opportunité pour développer des fonds de pension européens ».

Je n'ai aucune compétence pour juger de la faisabilité de ces réformes, ni pour mesurer leur éventuelle efficacité. Mais je les trouve, et le débat l'a confirmé, à

la fois novatrices et stimulantes. L'Institut Diderot est fier de contribuer à la diffusion de telles propositions, qui ne peuvent qu'enrichir le débat public, aujourd'hui si mal en point. C'est notre façon de tendre à ce que Yann Coatanlem appelle à juste titre de ses vœux : « un dialogue social bien plus apaisé que celui qui prévaut aujourd'hui ».

André Comte-Sponville
Directeur général de l'Institut Diderot

Le capitalisme contre les inégalités

Les inégalités constituent une sorte de prisme de l'ensemble des problèmes socio-économiques d'un pays. S'intéresser aux inégalités revient en effet à mesurer l'impact de ces problèmes au niveau le plus fin possible, c'est-à-dire au niveau de l'individu. Le « Français moyen », comme vous le savez, n'existe pas, et la mesure des inégalités tente précisément d'aller au-delà d'une approche statistique un peu primaire. Je voudrais aujourd'hui approfondir trois dimensions importantes du livre que j'ai publié avec Antonio de Lecea ¹. Au préalable, si je devais résumer rapidement notre ouvrage, je dirais qu'il s'efforce de proposer une identification objective des différentes inégalités dans toutes leurs dimensions, d'offrir aussi une plongée dans les débats d'idées, en essayant notamment de réconcilier idéologies libérales et courants progressistes. Je crois qu'il est essentiel de souligner,

1. Coatanlem, Yann & Lecea (de), Antonio, *Le capitalisme contre les inégalités*, Paris, PUF, 2022.

sur ce point, nos accords, plutôt que d'insister toujours sur les points de divergence. Le livre essaie en outre de tirer un certain nombre de leçons de l'Histoire, laquelle n'est pas du tout linéaire. Il est par exemple fascinant de réaliser qu'à l'époque d'Alcuin et de Charlemagne ², le monde de l'au-delà chrétien était étonnamment égalitaire : égalité des sexes, égalité entre catégories sociales, égalité entre les peuples. Malheureusement, cette conception était limitée à l'au-delà. Quatre cents ans plus tard, Averroès théoriserait l'égalité des hommes et des femmes, dans la vie temporelle cette fois ³. Nous laisserons aujourd'hui de côté ces questions philosophiques et historiques, mais je vous encourage à lire ces chapitres, qui nous ont beaucoup fait réfléchir.

Rentrons donc dans le vif du sujet. Le titre du livre peut sembler provocateur dans la mesure où le capitalisme est souvent présenté comme le responsable du creusement des inégalités. Il est indéniable que certaines évolutions pathologiques du capitalisme ont cet effet, mais cela ne veut pas dire qu'il ne peut être amendé, régulé, et orienté au service d'un monde plus équitable. Le sous-titre va plus loin : « conjuguer équité et efficacité dans un monde instable ». L'instabilité renvoie évidemment aux crises à répétition, de plus en plus fréquentes et intenses aujourd'hui, qu'elles soient sanitaires, économiques, financières, climatiques ou géopolitiques. Or ces crises, malheureusement, affectent de manière disproportion-

2. Fried J., *Charlemagne*, Harvard University Press, 2016.

3. Abbès M., « Le commentaire de La République de Platon », France Culture, 7 janvier 2021.

née les plus défavorisés. Il faut garder ce point à l'esprit quand on envisage des politiques nouvelles. D'autre part, l'instabilité frappe un pays d'autant plus fortement qu'il est isolé et ne bénéficie pas des solidarités apportées par un bloc politique ou économique plus grand, comme c'est le cas de l'Union européenne pour la France. Mais le sous-titre porte aussi un message d'espoir : il n'est pas besoin d'arbitrer entre efficacité économique et équité ; au contraire, ces deux objectifs peuvent se renforcer mutuellement.

I. LE PREMIER SENS DE LA DYNAMIQUE : PLUS D'ÉQUITÉ ENTRAÎNE PLUS DE CROISSANCE

Commençons par deux exemples concrets. D'abord, ce que nous pouvons appeler le « *business case* », c'est-à-dire l'impact direct qu'ont sur l'économie les décisions des entreprises qui vont dans le sens de l'équité. Une première étude ⁴, menée par la banque Citigroup en collaboration avec une université, montre que si les Noirs américains aux États-Unis étaient mieux intégrés à l'économie (en termes de rattrapage des salaires, de niveau éducatif équivalent à la population blanche, d'égalité dans l'accès au logement et dans l'accès aux investissements), le PIB américain augmenterait de 1 000 milliards de dollars par an, soit 5 % (le PIB américain étant de 21 000 milliards de dollars). Le cabinet McKinsey nous offre un second exemple qui concerne la question de la

4. Mann C. et Peterson D., *Closing the Racial Inequality Gaps*, Citi GPS, 2020.

diversité dans l'industrie du cinéma⁵. Vous avez sans doute pu constater que les séries américaines sont de plus en plus ouvertes à la diversité. Il y a une très bonne raison à cela : cela rapporte énormément. Si l'industrie du cinéma était encore plus diverse, elle pourrait engendrer 10 milliards de dollars supplémentaires par an, soit de l'ordre de 7 % de son chiffre d'affaires total. D'un point de vue économique, l'impact d'une plus grande diversité serait donc nettement bénéfique.

Dans le secteur public, les enjeux sont les mêmes, à ceci près que, devant la myriade de possibilités, il faut privilégier les politiques publiques au taux de rendement le plus élevé. Je voudrais vous en donner un exemple et deux contre-exemples. Le cas à mon avis le plus spectaculaire nous est fourni par les études du prix Nobel américain James Heckman sur les politiques d'aide à la petite enfance. Lorsqu'on parle d'aide à la petite enfance, le problème n'est évidemment pas de renforcer l'acquisition de savoirs académiques, mais de développer ce que les Américains appellent les *soft skills*, c'est-à-dire l'attention des élèves, leur curiosité intellectuelle, leur éveil. L'originalité du travail de Heckman est de montrer comment le rendement à long terme des aides bénéficiant à de jeunes élèves peut être quantifié. Estimé entre 10 % et 15 %, ce rendement se traduit par des revenus supplémentaires pendant toute la vie de l'enfant. De plus, la qualité de vie de celui-ci est améliorée : sa

5. McKinsey, *Black Representation in Film and TV: The Challenges and Impact of Increasing Diversity*, 2021.

future famille sera plus stable, avec moins de probabilité de recours aux drogues, etc. Heckman a eu la chance de pouvoir s'appuyer sur des projets pilotes américains qui datent des années 1960/1970 et qui existent encore – pas à grande échelle certes, mais ils permettent néanmoins de tirer des conclusions robustes. Plus généralement, il est extrêmement important de rappeler que le développement du capital humain (l'éducation et la santé) est un formidable outil d'équité et de prospérité, tant au niveau national qu'europpéen. Il peut constituer un levier de convergence européenne (notamment par l'apprentissage des langues et les échanges scientifiques, techniques et culturels, l'augmentation des moyens des fonds européens consacrés à la formation continue, etc.). Voilà, selon moi, l'exemple type de ce qu'il faudrait faire : contrairement à ce qui arrive souvent dans les campagnes électorales où l'on vante les bénéfices de l'éducation, mais sans y donner suite, nous avons là un exemple concret à suivre.

Le deuxième exemple que je prendrai est un contre-exemple qui concerne la situation des sans-abri. À New York, il y a en moyenne 65 000 sans-abri à temps complet (si j'ose dire : il y a aussi des gens qui viennent pour deux mois puis repartent), ce qui représente presque 1 % de la population. Parmi eux, on compte un tiers d'enfants. Le coût annuel par sans-abri s'élève, pour la ville, à 30 000 dollars, soit un total de deux milliards de dollars par an ⁶.

6. Honan K., « Cost of housing homeless in shelters keeps rising in New York City », *The Wall Street Journal*, 19 septembre 2018.

Songez au nombre d'infirmières, d'enseignants, de policiers ou de pompiers qui pourraient être embauchés avec un tel budget... L'aide apportée à ces sans-abri, par ailleurs indispensable, est de l'ordre de la dépense et non de l'investissement social. L'objectif social devrait donc être de réduire au maximum le nombre de ces sans-abri le plus en amont possible.

Le troisième exemple est aussi un contre-exemple : il concerne la question de la sécurité intérieure en Europe et l'activité de Frontex, l'agence européenne de garde-frontières. D'après Frontex, 20 % des entrants dans l'UE ne font pas l'objet d'une vérification suffisante de leurs antécédents judiciaires ⁷. Cela peut paraître loin des questions d'inégalités, mais la sécurité est la première des libertés, et le manque de sécurité, la première des inégalités. Comme ces statistiques de Frontex ne sont pas publiques et ne font pas l'objet d'un débat politique ouvert, les gouvernements ne sont pas poussés à agir et à améliorer la situation, à suivre les résultats et à corriger le tir si besoin. Par défaut, le problème est accaparé par l'extrême droite et entraîne une surenchère xénophobe. Nous avons ici un exemple qui pose la question, bien sûr, de l'utilisation des données publiques, mais aussi de la culture du secret politique.

Le corollaire d'un investissement social responsable, tel qu'illustré par les travaux de Heckman, est l'expérimentation. Elle n'est pas nécessaire pour des réformes

7. Stefanini, P., « Il faut renégocier avec les Britanniques les accords du Touquet sur l'immigration », Le Figaro, 25 novembre 2021.

de faible ampleur, mais, dès lors qu'on entreprend des réformes de fond, on n'a pas droit à l'erreur. C'est pour cette raison que l'expérimentation, d'abord théorique (big data, simulations), puis pratique (avec un périmètre réduit sur quelques territoires et populations spécifiques), est extrêmement importante. Sans expérimentation ni éventuelles corrections, il est difficile de garantir les résultats à grande échelle. Et, dans les phases nécessaires de transition, on doit veiller à ne pas créer de nouvelles inégalités. C'est toute la question de la réforme des retraites, on va y revenir.

Enfin, avant de clôturer cette partie, il est important de souligner qu'il faut pouvoir mesurer ce que l'on souhaite corriger. Vous vous rappellerez peut-être que, sous Nicolas Sarkozy, en 2008, on avait demandé à Joseph Stiglitz puis à l'OCDE de mettre en place des indices de qualité de vie. C'était une initiative très utile à l'époque, et ils sont d'ailleurs toujours disponibles aujourd'hui sur le site de l'OCDE ⁸. Mais aujourd'hui, en pleine explosion du numérique et des *big data*, on doit pouvoir aller plus loin : il faudrait créer des indices d'inégalités et, plus généralement, de qualité de vie quasiment individualisés. Il faudrait pouvoir renseigner non seulement notre position économique et financière, notre niveau de revenu et de patrimoine, mais aussi notre capital humain, la qualité de notre éducation, notre état de santé, les soins disponibles et la qualité des infrastructures dans notre environnement de vie (transports, services publics),

8. Voir www.oecd.org/fr/statistiques/initiative-vivre-mieux.htm.

la qualité de l'eau et de l'air, le niveau de pollution, de bruit, l'accès à la culture, la sécurité de son quartier, etc. Il s'agirait d'un indice fortement multidimensionnel, intégrant un nombre important de variables et donc compliqué à mettre en place. Mais avec les nouvelles techniques de traitement des données, on doit pouvoir y arriver.

II. L'AUTRE PARTIE DE LA DYNAMIQUE : PLUS DE CROISSANCE ENTRAÎNE-T-IL PLUS D'ÉQUITÉ ?

Je commencerai cette deuxième partie en partant des résultats remarquables des travaux de Philippe Aghion sur l'innovation⁹. L'innovation crée certes des gagnants, par définition pourrait-on dire, et en ce sens, elle renforce le poids du top 1 %. Mais ces recherches mettent en valeur deux points fondamentaux : d'une part, l'innovation ne change pas la structure des inégalités dans le reste de la population et, surtout, elle contribue à l'augmentation de la mobilité sociale, dont la faiblesse est un vrai problème dans notre pays. Car en France, pour accéder au niveau de vie médian quand on part du bas de l'échelle, il faut six générations, tandis qu'au Danemark on y parvient en seulement deux générations. Donc, même s'il est vrai que l'innovation n'est pas la recette miracle, il y a là des dynamiques très fortes qui doivent nous guider dans les réformes politiques à engager.

9. Aghion P., Akcigit U., Bergeaud A., Blundell R. et Hémous D., « Innovation and top income inequality », *The Review of Economics Studies*, 68 (1), p. 1-45, 2019.

Cela dit, il faut rester lucide. Cette croissance vertueuse, tout de même un peu théorique, n'est pas compatible avec le pouvoir de marché excessif de quelques grandes entreprises qui profitent d'un cadre concurrentiel qui n'est plus adapté. Quelques éléments frappants de cette évolution : aujourd'hui, le top 10 % des entreprises a un taux de rendement du capital cinq fois plus élevé que le taux médian, tandis que ce ratio était plus proche de deux il y a 25 ans¹⁰ ; le top 1 % des exportateurs représente 67 % de l'ensemble des exportations¹¹ ; le top 1 % des firmes brevetées contrôle 91 % des brevets dans le monde, et même jusqu'à 98 % des brevets utiles, c'est-à-dire ceux qui sont cités dans les papiers de recherche¹². Les marges du top 10 % des entreprises ont aussi augmenté de 35 % depuis le début des années 2000, alors qu'elles ont stagné pour les autres entreprises¹³. Cette concentration n'est pas toujours pathologique mais doit pousser les pouvoirs publics à revoir les institutions de régulation, en France et en Europe, et à transformer nos politiques concurrentielles. Il faut sans doute passer d'une philosophie de la concurrence basée sur les prix (présente depuis les premières lois américaines, il y a plus de cent ans) à une politique concurrentielle basée davantage sur la capacité à innover et à faciliter l'émergence de nouveaux entrants et de nouveaux marchés. Les rentes excessives de certaines entreprises peuvent

10. Council of Economics Advisers Issue Brief, *Benefits of Competition and Indicators of Market Power*, White House, 2016.

11. Aghion P., « Croissance, réallocation, et dynamique des entreprises », Collège de France, 2017-2018.

12. Ibid.

13. FMI, *The Rise of Corporate Market Power and Its Macroeconomic Effects*, 2019.

être décrites comme un véritable « impôt privé », levé par des institutions privées et non par un État. Nous montrons d'ailleurs dans le livre que les ordres de grandeur de ces impôts privés sont similaires aux impôts publics. Il faut évidemment faire attention à la manière dont on définit cet impôt privé, car une rente basée sur un brevet, par exemple, est en général justifiée, même si on peut s'interroger sur la question de la durée du brevet.

Les rentes excessives ne sont pas les seules à créer des distorsions de marché : les externalités négatives y contribuent aussi. Je le rappelle, une externalité négative est un préjudice porté à un individu, à une entreprise, voire à l'ensemble de la société, sans compensation. Un exemple simple : le coût de fabrication des sacs en plastique est, en apparence, négligeable, mais il devrait en toute logique inclure le coût du nettoyage des océans et des cours d'eaux, externalité largement laissée aux générations futures. La question qui se pose est celle de comment on internalise de telles externalités. Comment, de manière générale, internaliser les coûts environnementaux ? Je citerai à ce sujet l'approche qui a été défendue par le prix Nobel américain William Nordhaus¹⁴ : il propose de remplacer les traités internationaux sur le réchauffement climatique (comme la COP 26) par des clubs avec des pays membres qui s'engagent sur des objectifs chiffrés et selon un calendrier précis. Si un pays membre ne respecte pas les objectifs et le calendrier, il est exclu du club. Pour mettre la pression

14. Nordhaus W., « The Climate Club », *Foreign Affairs*, mai-juin 2020.

sur les non-membres et les pousser à prendre des positions vertueuses sur le climat, Nordhaus suggère qu'on taxe toutes leurs exportations en direction des pays membres en instituant des tarifs douaniers, par exemple un taux unique de 5 %. Maurice Allais¹⁵ avait émis des idées similaires, il y a une vingtaine d'années, sur la question du dumping social. Dans les deux cas, un relatif libre-échange peut exister à l'intérieur de blocs bien définis, comme l'Europe. En revanche, entre blocs, on ne se fait pas trop de cadeaux et on peut taxer les importations. C'est là, évidemment, une philosophie qui se situe à l'opposé de l'Organisation mondiale du commerce, mais c'est un moyen de mettre la pression en l'absence de gouvernance mondiale. Dans un monde où la convergence économique marche de fait au ralenti, une telle politique ne constitue pas du protectionnisme, mais un rétablissement de l'égalité des chances entre entreprises. C'est, en tout cas, un système bien meilleur que celui qui consiste à baisser, comme nous l'avons fait dans le passé, la qualité des prestations sociales pour faire face à la compétition mondiale, selon un paradigme qu'on a appelé longtemps le consensus de Washington. Comme vous le savez, cette politique est aujourd'hui très décriée, notamment par François Bourguignon, qui a pris des positions publiques assez négatives à son sujet.

Tout cela ne veut certainement pas dire que l'on doit, nous, pays riches, nous désintéresser du développement

15. Allais M., *La Mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance. L'évidence empirique*, Paris, Clément Juglar, 1999.

du reste du monde : car il y va de nos intérêts à long terme. Dani Rodrik ¹⁶ soulignait à ce sujet que l'attitude de la Chine vis-à-vis de la propriété intellectuelle aujourd'hui n'est guère différente de celle de la jeune république des États-Unis vis-à-vis de l'Angleterre au XIX^e siècle. Il faut mettre les choses en perspective. Pour revenir à la question majeure du changement climatique, doit-on mettre les compteurs à zéro et oublier que les économies avancées polluent depuis beaucoup plus longtemps que les pays émergents ? Quand nous nous donnons des objectifs de réduction de gaz à effet de serre, faut-il se baser sur un calcul d'année en année ou en cumulé ? C'est une question qui est loin d'être simple, mais qui mérite d'être posée.

Nous sommes placés devant une équation très difficile : un *optimum* global ne peut être la simple juxtaposition d'*optima* nationaux ou locaux. Patrick Pouyanné notait ainsi que, dans la lutte contre le réchauffement climatique, un investissement dans des énergies vertes renouvelables en Inde ou en Chine présente un rendement bien plus élevé qu'un investissement similaire en Europe de l'Ouest par exemple. D'un point de vue global, il y a plus de sens à se focaliser sur des régions à forte pollution ou très en retard dans le développement des énergies renouvelables. Or ce n'est absolument pas ainsi que nous procédons aujourd'hui.

16. Rodrik D., « Globalization's Wrong Turn », Foreign Affairs, p. 26-33, juillet-août 2019.

III. LA QUESTION DU FINANCEMENT

La question demeure évidemment de savoir comment financer ces politiques de recherche de l'équité. En particulier, une question se pose, qui est soulevée des deux côtés de l'Atlantique : faut-il taxer davantage les plus riches ?

Cette question devient de plus en plus un marqueur dans le débat sur les inégalités : il y a ceux qui soutiennent qu'il y a de plus en plus de richesses et donc qu'il faut les taxer ; et ceux qui considèrent, comme Thomas Paine le faisait au XVIII^e siècle, que « peu importe si certains deviennent très riches, du moment que personne ne devient pauvre en conséquence ¹⁷ ». La philosophie de Paine fait écho au « Principe de différence » défendu par John Rawls ¹⁸ : les mécanismes qui expliquent la formation des inégalités sont justifiés s'ils sont au profit de tous et si leur élimination nuirait aux plus pauvres. Revenons à la question posée : faut-il taxer davantage les plus riches ? C'est, en vérité, une question ambiguë, car elle recouvre deux problèmes : elle mélange la question du niveau de l'imposition et celle de la structure de l'imposition. Pour nous, il faut changer les impôts (à la hausse ou à la baisse) pour satisfaire des objectifs de politiques publiques et non pas pour punir, ni pour maintenir les patrimoines sous des limites subjectives et arbitraires. Mais attention ! Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas

17. Paine, T., *Agrarian Justice*, 1796.

18. Rawls, J., *A Theory of Justice*, Harvard University Press, 1971.

casser le pouvoir de l'argent, quand il s'attaque directement au bon fonctionnement de la démocratie et des marchés. On sait ainsi que l'argent a un effet très corrosif sur le fonctionnement de la démocratie américaine.

Revenons sur la question de la structure de l'imposition et de son symétrique : l'aide sociale. La prévalence actuelle des crises oblige souvent les gouvernements à agir dans l'urgence : durant la pandémie de Covid, on a ainsi recouru à un arsenal d'aides diverses qui ont certainement atténué l'impact économique de la crise pour certaines catégories sociales, mais dont le manque de ciblage a pu, dans certains cas, créer des situations injustes et alourdir les déficits publics. Un autre exemple : les aides d'urgence de l'État et des régions pour compenser les hausses du prix de l'essence soulagent certes le porte-monnaie des citoyens, mais elles peuvent aussi fausser l'impact des politiques environnementales, comme la taxe carbone avec la lutte contre le réchauffement climatique. Pour nous, de tels risques seraient considérablement amoindris si l'on disposait d'une meilleure approche, *ex ante* plutôt qu'*ex post*, c'est-à-dire si l'on disposait de filets de sécurité et de garanties de protection raisonnables. Le revenu universel serait un bon compromis sur ce point dans la mesure où il peut jouer un rôle important comme amortisseur de crises, avec l'avantage non négligeable de transformer la psychologie des gens. Vous connaissez cette formule de Christian Gollier : «la fin du mois contre la fin du monde». Précisément, quand on a moins peur du lendemain, on peut davantage prendre des risques personnels, qui contribuent *in fine* à la prospérité du

pays. Cela vaut du point de vue de l'agent économique, mais aussi du point de vue du citoyen : on peut mieux accepter des choix politiques de long terme, condition, nous semble-t-il, d'un dialogue social apaisé.

Rassurons-nous immédiatement sur un point : le revenu universel tel qu'on l'envisage dans le livre ne constituerait pas forcément une charge budgétaire supplémentaire. Il pourrait se substituer en grande partie aux aides sociales existantes (à l'exception des aides spécifiques comme celles pour le handicap, évidemment). Il faut d'ailleurs noter que la redistribution joue déjà un rôle comparable et que, d'une certaine manière, un équivalent de ce revenu universel existe déjà. Ainsi, entre la fin des Trente Glorieuses et aujourd'hui, le niveau de vie médian des Français après redistribution a augmenté de plus de 50 %, en euros et en francs constants¹⁹. Donc, en moyenne, la redistribution fonctionne, mais pas pour tout le monde. Dans tous les cas, revenu universel ou pas, l'architecture de la protection sociale doit être profondément modifiée (il faut rappeler qu'elle date quand même de l'après-guerre) car elle est souvent trop complexe, inefficace (c'est-à-dire pas assez incitative), parfois injuste quand elle laisse perdurer des avantages pour des catégories sociales qui n'en ont pas ou plus besoin, et elle peut être aussi stigmatisante. Qu'un tiers des ayants droit au RSA n'en fassent pas la demande est particulièrement troublant.

19. Blasco, J. et Picard, S., *Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016)*, INSEE, 2019.

Selon nous, la meilleure solution consisterait à rénover l'ensemble du système socio-fiscal (la protection sociale, mais aussi toute la fiscalité), parce que ce qui importe pour les individus, c'est le résultat net sur leur porte-monnaie dans toutes ses composantes : revenus du travail ou du capital, impôts directs ou indirects, aides sociales diverses, etc. La réforme du système socio-fiscal passe donc par une exigence de cohérence et de justice globales. Nous montrons dans notre livre – au moyen de simulations établies avec l'aide de l'Institut des Politiques Publiques (IPP), de façon neutre pour les finances publiques – qu'un nouveau système alliant un revenu universel et deux tranches d'impôt négatif peut s'avérer plus incitatif au travail, plus équitable (en supprimant notamment de nombreuses niches fiscales purement financières, qui ne profitent qu'aux plus riches, avec des montants très conséquents), plus adapté aussi à la perspective de carrières de plus en plus hachées (et non pas comme beaucoup d'entre nous avec une seule carrière pendant des décennies dans une même entreprise), et au bout du compte plus progressif. Il aboutit ainsi à une amélioration du pouvoir d'achat pour les six ou sept premiers déciles des revenus des ménages. Cela nous éviterait un troisième, quatrième ou cinquième tour social, comme nous les connaissons trop souvent...

L'Europe a aussi un rôle social plus important à jouer. On ignore d'ailleurs trop souvent le travail énorme qui a été fait par l'Union européenne sur l'action sociale alors que, il faut le rappeler, cela ne faisait pas partie de ses attributions initiales. L'Union européenne en est venue

à traiter la question des politiques sociales par le biais de la défense des droits fondamentaux et, indirectement, à partir des questions de productivité et de diverses questions économiques. Son action sociale n'est pas négligeable, mais elle peut aller bien plus loin. On pourrait imaginer ainsi un pilier européen d'assurance chômage (voire aussi un salaire minimum) qui viendrait en complément et non en remplacement du niveau national, pour mutualiser davantage les risques en cas de crise. Il faut d'ailleurs noter que, pendant la crise de la Covid-19, c'est exactement ce qui s'est passé au niveau européen : nous avons créé une forme de structure de réassurance des risques de chômage pour permettre aux pays qui en avaient besoin de recevoir des avances budgétaires de l'Europe et ainsi de faire face à l'afflux de nouveaux chômeurs. L'instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE)²⁰, adopté par le Conseil européen en mai 2020 en réponse à la pandémie, constitue un mécanisme temporaire de réassurance chômage sous forme de prêts aux systèmes sociaux nationaux afin de permettre le maintien des emplois pendant la crise. Un mécanisme permanent pourrait être créé, en tirant les leçons de cette initiative.

Enfin, je voudrais conclure par la question des retraites, car il s'agit d'un volet évidemment important de la politique sociale et parce que, dans une certaine mesure, il

20. Conseil européen, *COVID-19 : le Conseil adopte un instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE)*, 2020.

s'agit de la dernière opportunité de corriger les inégalités dans la vie d'un individu. On n'a donc pas droit à l'erreur quand on engage une réforme de retraites. Il me semble que l'on s'est un peu trop focalisé sur les questions de simplification et d'équilibre budgétaire, alors qu'il existe des enjeux plus importants et des injustices criantes. C'est évidemment une injustice de ne pas donner plus de flexibilité au système, afin de tenir compte de la volatilité et de la recomposition des familles modernes, qui n'ont plus rien à voir avec celles de 1945. On pourrait ainsi imaginer qu'une partie des contributions retraite d'un salarié puisse aller à la personne de son choix, pour la durée de son choix. Il faut regarder les choses de manière plus personnalisée, avec un compte de retraite individuel plutôt que des dispositifs qui conduisent les veuves, par exemple, à compter sur une pension de réversion. Concrètement, cela veut dire que, lorsque vous cotisez, vous pourriez dire au service public que vous allez cotiser 30 % pour votre compagnon ou compagne actuelle puis, dans deux ans, si vous en changez, vous pouvez l'actualiser en indiquant un autre nom dans un système informatique. Tout cela se ferait de manière fluide. C'est là un premier aspect de la flexibilité. Le deuxième aspect est une flexibilité temporelle : le fait qu'on puisse s'arrêter de travailler quelques années pour prendre soin de ses parents en fin de vie, mener des projets caritatifs, et reprendre ensuite une activité salariée. Cette forme de flexibilité implique la suppression de tout âge limite : pas d'âge légal de départ à la retraite, ni à 60 ans, ni à 65 ans, mais une flexibilité entière pour aménager son temps.

Un autre type d'injustice concerne la pénibilité. Sous François Hollande, on a fourni des efforts importants pour mesurer la pénibilité en se basant sur le passé. Mais je crois qu'il vaudrait mieux regarder vers l'avenir et s'intéresser aux espérances de vie. Il y a eu, au début du premier quinquennat du président Macron, une formule très malheureuse, qui consistait à dire qu'un euro cotisé devrait rapporter la même chose à tout le monde. Or ce n'est pas pertinent : un euro cotisé ne peut en aucun cas rapporter la même chose pour l'ouvrier et le patron, puisque la durée de vie de l'ouvrier est nettement inférieure à celle du patron. Logiquement, l'ouvrier doit toucher plus, proportionnellement, puisqu'il le touchera moins longtemps. Si l'on peut parler d'égalité, c'est uniquement en termes de taux de rendement interne des retraites. On prétend souvent qu'il est trop difficile de mettre au point un tel système basé sur l'espérance de vie, mais cela n'est pas vrai : les assureurs utilisent déjà des calculs d'espérance de vie et l'on devrait donc s'inspirer de ce qui se fait dans le secteur privé.

Troisième point, peut-être le plus important, surtout dans la perspective du pouvoir d'achat : le taux de rendement des retraites dans un système par répartition est trop faible. C'est au mieux la croissance de l'économie, laquelle est atone. Il y a là une formidable opportunité de développer des fonds de pension européens, avec l'avantage supplémentaire d'offrir de nouvelles sources de financement aux entreprises européennes et de faire avancer l'intégration de l'Europe. Il est néanmoins vrai que, si l'on s'inspire des fonds de pension américains,

on s'expose aussi à la volatilité des marchés. Ainsi, lors de la crise des *subprimes*, certains retraités ont eu la très mauvaise surprise de voir que, soudainement, leur fonds de pension (le « 401(k) » américain) avait baissé de 30 à 40 %. Mais il existe d'autres solutions mises en œuvre dans le reste du monde : ainsi, les Pays-Bas offrent un exemple intéressant de mutualisation des risques permettant d'atténuer la volatilité des marchés.

Je conclurai en soulignant notre conviction que les changements que nous proposons dans ce livre pourraient apporter au capitalisme et à la vie sociale plus de synergie et de complémentarité entre équité et efficacité, mais aussi offrir une véritable égalité des chances pour les individus et les entreprises, plus d'épanouissement des « capacités » personnelles (pour reprendre le mot du philosophe Amartya Sen), et ce dans le respect des droits des autres.

* * *

Questions de la salle

Anne-Marie Idrac²¹ : *Ma question concerne la transition écologique. Est-ce qu'elle n'est pas à même de créer de nouvelles inégalités entre les pays, entre des territoires plus ou moins captifs et entre les personnes? Comment peut-on traiter cette transition de manière socialement juste et écologiquement efficace?*

Yann Coatanlem : En abordant le sujet, j'ai employé l'expression « quadrature du cercle ». Il est en effet difficile de concilier les bonnes incitations à la transition écologique avec une protection sociale suffisante. Les solutions pérennes de type revenu universel sont à préférer aux solutions *ad hoc*, forcément *ex post*, puisqu'il faut attendre une crise pour réagir. Le problème de ces aides est notamment celui d'un manque de simultanéité entre le moment où surgit un problème et celui du paiement. Le revenu universel, payé par Bercy et non par le ministère des Affaires sociales, serait à même d'éviter l'existence de deux systèmes parallèles et

21. Ancienne secrétaire d'État aux Transports (1995-1997), députée (1997 à 2002), secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur auprès de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (2008-2010), ancienne Présidente de la RATP, puis de la SNCF.

pourrait contribuer à faire échec aux situations de crise, y compris écologiques. On en revient au dilemme de Christian Gollier : la fin du mois contre la fin du monde. Il faut gérer les problèmes de pouvoir d'achat tout en gardant le cap pour éviter une catastrophe écologique. Garder les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, tout en sachant que même les pays de bonne volonté ne les remplissent pas. Les propositions de Maurice Allais et de William Nordhaus peuvent paraître un peu égoïstes et conduire à une guerre économique larvée avec le reste du monde. La Chine est un exemple de cette « déglobalisation ». Par ailleurs, les crises de la Covid et de l'Ukraine risquent de provoquer des situations difficiles, y compris une résurgence des famines. Pour y faire face, il faudrait une gouvernance mondiale, ou bien qu'au niveau de la nation, l'État puisse persuader ses citoyens qu'une aide à un pays étranger est dans leur intérêt à long terme, même si c'est au détriment de leur bien-être immédiat. Mais une telle politique demande un dialogue social bien plus apaisé que celui qui prévaut aujourd'hui.

Henri Cukiermann ²² : *J'ai deux questions. Faites-vous bien la différence entre égalité des chances et égalité tout court ? Ce sont deux dimensions gigantesques, dont l'une me paraît purement théorique. Avoir pour objectif l'égalité n'a pas de sens. Ensuite, je n'ai pas bien compris comment tout ce que vous décrivez se traduit dans des équilibres financiers globaux. Parle-t-on uniquement de*

22. Président de la Chambre de Commerce France-Israël.

la France ? Et dans ce cas, comment peut-on traiter cette question, puisque nos équilibres budgétaires sont loin d'être parfaits ? Qu'en est-il des autres pays ? Aux États-Unis, ce que certains nomment des rattrapages semblent plutôt des dérapages, et leur déficit est particulièrement élevé. Comment cela pourrait-il s'articuler ?

Yann Coatanlem : Il me semble n'avoir jamais prononcé dans mon exposé le mot « égalité », et je n'ai jamais cité Robespierre dans mon livre ! La question qui se pose est celle d'une fiscalité plus moderne. À lire les ouvrages des chercheurs behavioristes, qui s'intéressent au comportement économique des gens par rapport aux incitations, on se rend compte qu'il faudrait arriver, en théorie du moins, à une fiscalité quasiment individuelle, parce que chacun d'entre nous a une réaction différente par rapport aux phénomènes économiques. D'une certaine façon, on en revient à Marx qui disait, en substance, que les individus étant différents, il faut les traiter et les aider chacun de manière différente. L'égalité *ex post* ne peut pas être imposée. Pour ce qui est des équilibres financiers, je rappelle que l'Union européenne est un formidable bouclier. Nous avons trop vite oublié la crise de l'euro d'il y a dix ans. On vient de loin et même les partis populistes n'osent plus suggérer une sortie de l'euro dont ils voient les bénéfices. Les banques centrales des grands blocs peuvent en effet imprimer de l'argent. Elles peuvent même envisager un « hélicoptère monétaire » permettant de verser des aides aux contribuables, directement ou par l'intermédiaire des États. Le problème c'est qu'à part les États-Unis, l'Union européenne et la Chine, peu de

pays peuvent se permettre le luxe d'imprimer de l'argent, ce qui d'ailleurs n'est pas un avantage éternel. Il est basé sur la confiance des prêteurs mondiaux.

Alain Grange-Cabane ²³ : *Vous avez démontré, dans un premier temps, que plus d'équité engendre plus de croissance, ce que l'on peut admettre facilement. Je me demande si c'est réciproque. Est-ce que plus de croissance crée plus d'équité? Pour réduire les inégalités, il suffirait alors d'accroître les richesses au sens large : richesses matérielles, culturelles, tout ce que l'on donne aux hommes. Cela suppose que les hommes aient vocation à être satisfaits, qu'une sorte de satiété soit possible. On peut faire l'hypothèse inverse, à savoir que l'homo sapiens n'a pas été fabriqué pour être satisfait. Plus on lui donne et plus il a d'attentes. Dans ce cas-là, l'équité est inatteignable uniquement par la croissance.*

Yann Coatanlem : Je n'ai pas dit en effet que tous les types de croissance créent de l'équité. Les résultats de Philippe Aghion s'appliquent à l'innovation dans un cadre concurrentiel parfait. J'ai introduit un bémol à propos du comportement prédateur de certaines grandes entreprises qui s'arrogent des rentes excessives. Il y a beaucoup de restrictions dans les thèses d'Aghion. Il faut bien distinguer ce qui relève de la croissance d'innovation, qui agit au niveau de ce que l'on appelle la « frontière technologique », et ce qui relève de la croissance du « copiage », pratiquée depuis longtemps par la Chine.

23. Président de l'École alsacienne.

Francis Wolff ²⁴ : *J'ai deux questions. La question des inégalités est une chose et celle de la pauvreté en est une autre. L'une et l'autre n'engendrent pas les mêmes maux. On peut supposer qu'une société qui aurait réduit toutes ses poches multifactorielles de pauvreté, mais où il y aurait une forte inégalité, ne serait pas heureuse. Cette situation donnerait naissance à des rancœurs, à un sentiment d'injustice, etc. Pensez-vous que dans la France actuelle la question qui se pose est plutôt celle de l'inégalité ou de la pauvreté? De là, ma deuxième question. Le revenu universel suppose un consensus redistributif qui n'existe pas aujourd'hui en France. Le mouvement des Gilets Jaunes en est un exemple. Ces mouvements contestent les politiques redistributives qui profiteraient à ceux qui ne travaillent pas, aux cas sociaux, aux étrangers, etc. Le revenu universel se heurte dans les classes populaires à l'idée que l'on doit au contraire récompenser le travail et le mérite. Alors : pauvreté ou inégalité?*

Yann Coatanlem : Vous avez raison de distinguer pauvreté et inégalité. Nous montrons dans notre livre qu'elles répondent à des dynamiques différentes, sachant que l'on peut très vite passer d'une pauvreté relative à un déclassement bien réel. La perception des richesses est importante. Tocqueville avait raison de dire que l'on se sent riche en fonction des autres, de ce que l'on voit chez son voisin. Certaines sociétés ont essayé de réduire les richesses et j'en donnerai deux exemples. Les villes italiennes de la Renaissance mettaient beaucoup de

24. Professeur émérite au département de philosophie de l'École normale supérieure (Ulm).

bâtons dans les roues des grandes familles fortunées pour les empêcher d'accaparer le pouvoir. Ce n'est pas le cas partout et les Médicis ont réussi à s'imposer à Florence, mais, dans certaines villes, il y avait une vraie volonté de modération. La république de Venise, du moins à ses débuts, était extrêmement soucieuse de cet équilibre, à tel point que le système électoral comprenait une dizaine d'étapes très complexes pour éviter que les grandes familles s'immiscent trop dans l'exercice du pouvoir. Mon deuxième exemple, c'est la Mésopotamie et, d'une certaine façon, l'Égypte ancienne, où dominait une forme de débat public qui s'apparentait à un processus démocratique. Il n'y avait pas de représentants élus du peuple, mais existaient un dialogue social et un débat politique dans le forum. Les dirigeants ne pouvaient pas faire n'importe quoi. De plus, il y avait une vraie restriction des richesses. Je ne suis pas persuadé que cela marcherait aujourd'hui.

Centrale à la perception des inégalités, la question de l'égalité des chances est trop vite escamotée, et on oublie ce qu'elle implique vraiment : si vous avez un quart d'ouvriers dans la population, il devrait avoir une chance sur quatre qu'un *Attorney General*²⁵ des États-Unis soit fils ou fille d'ouvrier. Le veut-on vraiment? Personnellement, je le souhaite, mais on en est loin. Pour ce qui est du revenu universel, tout dépend de comment vous le présentez et de comment vous le financez. La crise des Gilets Jaunes me laisse croire qu'il

25. Procureur général des États-Unis

faut être un peu tactique en politique. Nos simulations du système socio-fiscal montrent que l'on peut permettre à 70 % de la population, y compris les Gilets Jaunes, de s'en tirer mieux, avec un budget neutre et sans augmentation globale des impôts. Ce ne sont pas les 30 % restants, en gros les gens qui sont dans cette salle, qui sortiraient dans la rue pour protester. Encore mieux, on pourrait profiter d'une réforme de fond qui introduirait le revenu universel, l'impôt négatif et d'autres dispositifs, pour baisser globalement la pression fiscale. Vous faites encore moins de mécontents. On peut par ailleurs établir des simulations plus précises pour voir où sont vraiment les gagnants et les perdants, et faire un vrai effort d'explication, quitte à corriger le tir s'il le faut. Il n'y a pas de recette miracle, mais je pense qu'on peut y arriver. Même dans un pays aussi libéral que les États-Unis, l'idée d'un revenu universel devient de plus en plus populaire, autant à droite qu'à gauche.

Élisabeth Guigou ²⁶ : *Je voudrais insister sur la nécessité de travailler, de parler et d'agir davantage contre la pauvreté. Dans les mouvements sociaux récents, on perçoit moins des envies de redistribution ou le sentiment d'inégalité que celui, insupportable, de ne pas pouvoir se loger, se nourrir, élever correctement ses enfants.*

26. Ancienne ministre déléguée aux Affaires européennes (1990-1993), garde des Sceaux, ministre de la Justice (1997-2000), ministre de l'Emploi et de la Solidarité (2000-2002), Présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (2012- 2017).

En France, où il y a un système déjà largement redistributif (et c'est le cas un peu partout en Europe), mais où la société est individualiste, nous devons personnaliser davantage les solutions. C'est le gros défi de nos statistiques, de nos approches, de nos mesures. En plus de la nécessité de concilier le temps long avec l'exigence d'immédiateté. Je voudrais aussi aborder la question de la petite enfance. C'est un point majeur dont on ne s'occupe pas assez. Très décentralisé, notre système éducatif ne marche pas. Nous constatons des inégalités considérables entre les territoires, dues aux écarts des moyens ou aux différentes approches de la petite enfance. C'est là l'origine des inégalités. Regardez les différences entre les petits enfants qui fréquentent l'École alsacienne et les autres. Je ne suis pas favorable à recentraliser l'aide sociale à l'enfance, mais il faut que l'État s'en occupe davantage et différemment. On ne peut pas continuer comme ça. Des drames se nouent continuellement. Si vous avez des solutions, pouvez-vous nous les indiquer de manière plus précise ?

Yann Coatanlem : C'est une question qui concerne l'ensemble du système éducatif et de la formation continue. Le rôle des parents et de la famille en général est crucial. On le voit bien avec la situation des femmes qui doivent élever leurs enfants seules. Aux États-Unis, pendant la crise de la Covid, quand les crèches étaient fermées, les femmes seules aux revenus modestes n'avaient comme alternative que d'aller au travail ou de s'occuper de leurs enfants. Et comme il fallait bien s'occuper des enfants, elles étaient obligées de sacrifier

leur salaire. Il y a autour de l'école tout un écosystème auquel il faut penser. Pour ce qui est de la petite enfance, il faut faire beaucoup plus d'expérimentations, comme nous l'avons déjà mentionné. On ne peut pas proposer des solutions toutes faites qui vont très vite se casser la figure. Il faut regarder les chiffres, si possible dans la durée, voire les disparités territoriales, etc. Il faut des simulations plus précises. On a la chance d'être à l'époque du *big data*. Après tout, si Facebook peut deviner nos choix cinématographiques et même notre orientation sexuelle d'après nos commentaires très anodins sur les réseaux sociaux, on devrait être à même d'identifier les moteurs d'une meilleure éducation. Ce qui choque aussi en France, et c'est probablement moins visible d'ici que de l'extérieur, c'est le niveau d'entrée en sixième. Pour moi, il est scandaleux qu'un quart ou un tiers des élèves n'ait pas un niveau suffisant en lecture, écriture et calcul. Ces enfants décrochent très vite et ils sont orientés vers des filières techniques qui ne leur conviennent pas vraiment. En France, ces filières sont un choix par défaut, alors qu'elles sont un choix positif en Suisse ou en Allemagne. Les gouvernements promettent d'y remédier, mais finalement on ne fait pas grand-chose et le niveau a dangereusement baissé depuis les années 1980.

Bertrand de Kermel ²⁷ : *Je voudrais aborder le sujet par un prisme particulier, celui de la mondialisation. Il ne s'agit pas de mettre celle-ci en question, mais peut-être*

27. Président du Comité Pauvreté et Politique.

de la réformer. Klaus Schwab, président du Forum de Davos, écrivait dans *Le Figaro* : « Il faut une réforme du capitalisme pour trois raisons : le court-termisme des acteurs économiques, la corruption généralisée sur la planète et finalement parce que le système produit des gagnants et des perdants, or les gagnants ont la fâcheuse habitude de se désintéresser complètement des perdants ». En 2020, à l'ONU, Emmanuel Macron a dressé lui aussi un tableau apocalyptique de la mondialisation, n'hésitant pas à dire que les classes moyennes ont été les variables d'ajustement de la mondialisation, et que les inégalités pouvaient atteindre un niveau à même de mettre en cause le système démocratique. À ma connaissance, il y a deux types de réponse. Celle de Maurice Allais, que vous venez d'évoquer, à savoir régionaliser la mondialisation. C'est ce que propose aussi Klaus Schwab dans son livre de 2020, *The Great Reset*. Dans un ouvrage paru lui aussi en 2020, Denis Payre, le fondateur du mouvement « Nous citoyens », qui est aussi chef d'entreprise, a une autre idée. Il ne s'agit pas de régionaliser, mais de mettre en place une contribution – il n'a pas envie de parler de droit de douane, mais enfin, pour aller vite, on peut l'appeler ainsi. À cela près que l'argent ainsi obtenu est renvoyé vers le pays d'importation, de manière à obtenir un juste échange à même d'arrêter de désindustrialiser bêtement nos pays, et de diminuer les possibilités d'importation – les marges sont telles que les acteurs économiques ne vont pas en mourir ! Nous établirons préalablement les conditions de retournement de cet argent, dont nous devons contrôler l'utilisation et la

gestion pour qu'il serve au développement, à l'éducation, etc. À mon sentiment, le capitalisme et les inégalités sont indissociables de notre système global actuel, qu'il ne s'agit pas de mettre en cause, mais de réformer. Il faut se mettre autour d'une table – mais c'est à Bruxelles que cela doit se passer – et trouver des solutions progressives pour passer du « libre-échange » au « juste échange ».

Yann Coatanlem : Vous avez raison d'évoquer cette solution qui est du même ordre que celles proposées pour le climat. On peut toutefois être dubitatif devant l'efficacité des incitations – vous savez, c'est comme les aides au logement : cela crée un tas d'externalités imprévues. Et là où le bât blesse, c'est que nous n'avons pas de gouvernance mondiale. Le seul forum coercitif, c'est le Conseil de sécurité de l'ONU, mais son champ de compétences est limité et il ne peut prendre aucune décision à cause des oppositions répétées de la Russie et de la Chine. Sinon, il y a un certain nombre de forums de discussions, comme le G20, qui eux non plus ne sont pas à même de prendre des décisions importantes en raison de la confrontation des intérêts nationaux. Je ne vois pas trop comment tout cela pourrait changer. Il faudrait trouver des ruses, telles celles imaginées par Allais ou par Nordhaus, pour créer de bonnes incitations, mais compensées par une espèce de redistribution vers les pays qui en ont le plus besoin, comme vous le suggérez.

Jean-Paul Bailly²⁸ : *Je voudrais évoquer les rémunérations très élevées des hauts dirigeants, qui sont un facteur très important de la perception des inégalités. Je comprends bien qu'il faut attirer et retenir les meilleurs, essayer d'éviter le court-termisme, etc. et aligner les rémunérations sur le succès – ce qui est d'ailleurs un peu excessif par rapport aux performances boursières. Mais au-delà de tout ça, il y a deux problèmes, un problème de niveau et un problème de structure. Ces rémunérations peuvent atteindre des niveaux extrêmement élevés. Elles sont perçues comme un facteur d'inégalités insupportables, très au-delà de ce qu'elles sont en réalité. Elles restent un facteur de tensions sociales et d'aggravation du rejet des élites. Très objectivement, en tant que directeur de la Poste, j'avais des responsabilités très importantes et je gagnais au mieux 450 000 euros par an. Franchement, avec ça, je n'étais pas malheureux et je vivais assez confortablement. Quelle est votre opinion concernant cette question? Mais il y a aussi un problème de structure de ces très hautes rémunérations. Les rémunérations sont de plus en plus axées sur l'intérêt des actionnaires, c'est-à-dire sur le niveau de capitalisation. Aujourd'hui, lorsque tout le monde essaie de prendre en considération toutes les parties prenantes des entreprises, ne pensez-vous pas qu'il y a une contradiction entre cet objectif et des rémunérations alignées sur le seul intérêt des actionnaires?*

28. Ancien Président de la RATP, Président d'honneur du groupe La Poste.

Yann Coatanlem : Par rapport aux années 1970 ou aux années 1950, l'évolution des salaires est de plus en plus liée au niveau du diplôme, et c'est une nouveauté. Autrefois, tous les salaires, de l'ouvrier au patron, bougeaient proportionnellement en fonction des aléas économiques. S'il y avait un problème de court terme dans l'économie, tout le monde pâtissait de la même manière. Aujourd'hui, les salaires les plus élevés résistent mieux. Ils ont même progressé en période de crise. Cela change les perceptions. Il ne faut pourtant pas ignorer qu'il y a un marché des talents. Ceux qui travaillent dans les grands groupes savent qu'il est difficile de recruter de bons stagiaires et que leurs salaires atteignent aujourd'hui des niveaux faramineux parmi les diplômés, ce qui augmente les ressentiments. En ce qui concerne l'intéressement à long terme, les entreprises ont développé de multiples approches. En pratique, il s'agit d'aligner l'intéressement des dirigeants sur la santé de l'entreprise à long terme. Cela passe par des dispositifs de « *clawback clauses* », c'est-à-dire de reprise des rémunérations passées si les objectifs n'ont pas été atteints. Toutefois il faut tenir compte du marché. Certains patrons acceptent de baisser leur rémunération, et c'est tout à leur honneur. Il y a aussi actuellement des patrons américains qui refusent d'augmenter le prix de vente de leurs produits en période de forte inflation, ce qui est en même temps un coup de pub et une aubaine.

Céline Thiebault-Martinez ²⁹ : *Il y a un secteur dont vous n'avez pas parlé, celui de l'économie sociale et solidaire, un secteur qui cherche aujourd'hui sa reconnaissance, notamment au niveau européen. Lors de la crise sanitaire que nous venons de traverser, il a montré sa capacité de résistance, mais aussi sa capacité de porter des valeurs, d'offrir aux salariés une autre forme de travail et d'autres conditions de travail. Avez-vous délibérément choisi de ne pas traiter l'économie sociale et solidaire dans votre exposé? Pouvez-vous nous dire votre opinion sur ce sujet?*

Yann Coatanlem : Mon exposé ne se proposait pas de faire un résumé complet de notre livre. Je me suis concentré sur des aspects pratiques, notamment en réponse à l'urgence populiste. Le sujet que vous évoquez est très important. Nous en avons parlé de manière connexe dans différentes parties du livre, notamment en rapport avec les questions « ESG », c'est-à-dire d'environnement, de responsabilité sociale de gouvernance. Une des préoccupations de l'Union européenne, c'est que les critères ESG ³⁰ et les indices qui en découlent ne sont pas très clairs. Il y a beaucoup d'opportunisme de la part de certaines entreprises qui se prétendent écologiques et sociales, mais qui en fait font du marketing pour des produits standards. J'encourage donc l'Europe à accélérer ce mouvement et à mieux contrôler les appellations

29. Secrétaire générale de l'Institut de la Protection Sociale Européenne.

30. Ces critères sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

ESG. Ensuite, c'est au marché de reconnaître l'intérêt de ces activités et éventuellement de leur donner une prime par rapport à des activités traditionnelles. Là, nous sommes au cœur des externalités. Reprenez l'exemple des sacs en plastique. Chaque fois que nous faisons nos courses, nous récupérons deux ou trois sacs en plastique. On nous fait payer quelque chose de l'ordre de cinq centimes, que nous tenons pour quantité négligeable. Le problème, c'est que ce coût est basé sur le prix de revient, quasiment nul, et encore une fois ne prend pas en compte le nettoyage des océans et des rivières. Si on le faisait, le prix serait beaucoup plus élevé, peut-être de l'ordre de plusieurs dizaines d'euros. Les prix sont insuffisamment ajustés du poids des externalités. Cela fausse le jeu.

Nicole Guedj³¹ : *Vous avez dit en préambule de votre intervention que le résultat des élections en France a été pour vous un soulagement. Au regard du thème de votre étude sur le capitalisme et les inégalités, quel conseil donneriez-vous pour aider à préciser les nouvelles orientations politiques ?*

Yann Coatanlem : Quand je parle aux conseillers de l'exécutif, je préfère m'en tenir à des propositions très pratiques, très spécifiques. Si on reste dans des généralités, tout le monde est d'accord ou pas d'accord,

31. Avocate, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes (2004-2005), secrétaire d'État aux Programmes immobiliers de la Justice (2004-2004).

mais on a tendance à camper sur des positions plutôt abstraites. Et tout en faisant l'effort de tirer les leçons de l'Histoire et de repenser les inégalités d'un point de vue philosophique – en se demandant, par exemple, ce qu'est une inégalité opposable –, la tonalité générale du livre est la plus pratique possible. À propos de la réforme des retraites, par exemple, j'attire l'attention des politiques sur les problèmes concrets que nous avons évoqués aujourd'hui, de flexibilité, de meilleur rendement et de prise en compte de la pénibilité. C'est ce type d'approche qui peut rendre aux gens la confiance et les persuader qu'il y a un cap bien tracé qui tient compte de leurs problèmes, mais aussi de leur peur du déclassement. Hélas, il n'y a pas de solution miracle. Ce qu'il nous faut, c'est un ensemble de politiques suffisamment cohérentes et tenues dans le long terme. C'est très difficile.

Henri Pigeat³² : *Je comprends que vous ne partez jamais d'une position dogmatique, mais de faits très concrets, très précis, très opérationnels. Ce n'est généralement pas l'angle sous lequel on aborde ce genre de questions chez nous. Dans la question des inégalités, il y a, en France surtout, un aspect que l'on pourrait qualifier de culturel. On ne parle pas de la même façon des inégalités en France et aux États-Unis, me semble-t-il. Je voudrais connaître votre opinion sur d'éventuelles spécificités françaises dans la façon d'aborder la question*

32. Ancien Président de l'Agence France-Presse.

des inégalités. Est-ce un obstacle ou un avantage? Si c'est un obstacle, comment le surmonter?

Yann Coatanlem : C'est vrai que si l'on en juge d'après les opinions publiques et les positions officielles des partis, les positions française et américaine sont aujourd'hui loin d'être convergentes. À cela près qu'il y a, me semble-t-il, plus de différences sur la question de l'inégalité à l'intérieur des États-Unis qu'entre la France et les États-Unis en général. Au XVIII^e siècle, les premières critiques du capitalisme venaient d'une espèce de front franco-américain dressé contre les Anglais. Montesquieu et Jefferson étaient d'accord pour limiter les richesses susceptibles de pervertir le jeu démocratique. Cela a continué à imprégner nos cultures. Aujourd'hui, les économistes français, Piketty, Saez et d'autres, sont très écoutés aux États-Unis. D'ailleurs, le livre de Thomas Piketty *Le Capital au XXI^e siècle* a été un succès de librairie américain avant d'être un succès de librairie en France. Ces économistes ont eu l'oreille de certains candidats démocrates aux primaires de 2019. Il y a un dialogue parfois rationnel, parfois moins rationnel. Je crois que certains libéraux ne veulent surtout pas entendre parler des inégalités. Quand je parle des inégalités autour de moi, la réponse est parfois un haussement d'épaules, comme si le sujet n'était pas constructif. Or il me semble que c'est vraiment une question que l'on ne peut éviter, au vu des tensions qui se manifestent de plus en plus sur l'échiquier politique.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur
www.institutdiderot.fr.

Les publications de l'Institut Diderot

Dans la même collection

- **La Prospective, de demain à aujourd'hui** - Nathalie Kosciusko-Morizet
- **Politique de santé : répondre aux défis de demain** - Claude Evin
- **La réforme de la santé aux États-Unis : quels enseignements pour l'assurance maladie française ?** - Victor Rodwin
- **La question du médicament** - Philippe Even
- **La décision en droit de santé** - Didier Truchet
- **Le corps ce grand oublié de la parité** - Claudine Junien
- **Des guerres à venir ?** - Philippe Fabry
- **Les traitements de la maladie de Parkinson** - Alim-Louis Benabib
- **La souveraineté numérique** - Pierre Bellanger
- **Le Brexit et maintenant** - Pierre Sellal
- **Les Jeux paralympiques de Paris 2024 : une opportunité de santé publique ?**
Pr François Genet & Jean Minier - Texte écrit en collaboration avec Philippe Fourny
- **L'intelligence artificielle n'existe pas** - Luc Julia
- **Cyber : quelle(s) stratégie(s) face à l'explosion des menaces ?**
Jean-Louis Gergorin & Léo Issac-Dognin
- **La puissance publique face aux risques** - François Vilnet & Patrick Thourot
- **La guerre des métaux rares - La face cachée de la transition énergétique et numérique** - Guillaume Pitron
- **Comment réinventer les relations franco-russes ?** - Alexandre Orlov
- **La république est-elle menacée par le séparatisme ?** - Bernard Rougier
- **La révolution numérique met-elle en péril notre civilisation ?** - Gérald Bronner
- **Comment gouverner un peuple-roi ?** - Pierre-Henry Tavoillot
- **L'eau enjeu stratégique et sécuritaire** - Franck Galland
- **Autorité un «enjeu pluriel» pour la présidentielle 2022 ?** - Thibault de Montbrial
- **Manifeste contre le terrorisme islamiste** - Chems-eddine Hafiz
- **Reconquérir la souveraineté numérique** - Bernard de Coureges d'Ustou et Matthieu Bourgeois
- **Le sondage d'opinion : outil de la démocratie ou manipulation de l'opinion ?**
Alexandre Dézé

Les Carnets des Dialogues du Matin

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Etienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquot
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk
- L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
- L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
- L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
- L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
- L'avenir du pétrole - Claude Mandil
- L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
- L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
- L'avenir du travail - Dominique Méda
- L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
- L'avenir du logement - Olivier Mitterrand
- L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
- L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
- L'avenir du climat - Jean Jouzel
- L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
- L'avenir de la politique - Alain Juppé
- L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier & Dominique Leglu
- L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poittrinal
- L'avenir de l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque - Régis Debray
- L'avenir des inégalités - Hervé Le Bras
- L'avenir de la diplomatie - Pierre Grosser
- L'avenir des relations Franco-Russes - S.E Alexandre Orlov
- L'avenir du Parlement - François Cornut-Gentille

-
- **L'avenir du terrorisme** - Alain Bauer
 - **L'avenir du politiquement correct** - André Comte-Sponville & Dominique Lecourt
 - **L'avenir de la zone euro** - Michel Aglietta & Jacques Sapir
 - **L'avenir du conflit entre chiïte et sunnites** - Anne-Clémentine Larroque
 - **L'Iran et son avenir** - S.E Ali Ahani
 - **L'avenir de l'enseignement** - François-Xavier Bellamy
 - **L'avenir du travail à l'âge du numérique** - Bruno Mettling
 - **L'avenir de la géopolitique** - Hubert Védrine
 - **L'avenir des armées françaises** - Vincent Desportes
 - **L'avenir de la paix** - Dominique de Villepin
 - **L'avenir des relations franco-chinoises** - S.E. Zhai Jun
 - **Le défi de l'islam de France** - Jean-Pierre Chevènement
 - **L'avenir de l'humanitaire** - Olivier Berthe - Rony Brauman - Xavier Emmanuelli
 - **L'avenir de la crise du Golfe entre le Qatar et ses voisins** - Georges Malbrunot
 - **L'avenir du Grand Paris** - Philippe Yvin
 - **Entre autonomie et Interdit : comment lutter contre l'obésité ?**
Nicolas Bouzou & Alain Coulomb
 - **L'avenir de la Corée du Nord** - Juliette Morillot & Antoine Bondaz
 - **L'avenir de la justice sociale** - Laurent Berger
 - **Quelles menaces numériques dans un monde hyperconnecté ?** - Nicolas Arpagian
 - **L'avenir de la Bioéthique** - Jean Leonetti
 - **Données personnelles : pour un droit de propriété ?**
Pierre Bellanger et Gaspard Koenig
 - **Quels défis pour l'Algérie d'aujourd'hui ?** - Pierre Vermeren
 - **Turquie : perspectives européennes et régionales** - S.E. Ismail Hakki Musa
 - **Burn-out - le mal du siècle ?** - Philippe Fossati & François Marchand
 - **L'avenir de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.**
Jean-Philippe Hubsch
 - **L'avenir du bitcoin et du blockchain** - Georges Gonthier & Ivan Odonnat
 - **Le Royaume-Uni après le Brexit**
Annabelle Mourougane - Frédéric de Brouwer & Pierre Beynet
 - **L'avenir de la communication politique** - Gaspard Gantzer
 - **L'avenir du transhumanisme** - Olivier Rey
 - **L'économie de demain : sociale, solidaire et circulaire ?**
Géraldine Lacroix & Romain Slitine
 - **La transformation numérique de la défense française** - Vice-amiral Arnaud Coustillère
 - **L'avenir de l'indépendance scientifique et technologique française**
Gérard Longuet
 - **L'avenir du Pakistan** - Ardavan Amir-Aslani
 - **Le corps humain et sa propriété face aux marchés** - Sylviane Agacinski
 - **L'avenir de la guerre économique américaine** - Ali Laïdi
 - **Construire l'économie de demain** - Jean Tirole
 - **L'avenir de l'écologie... et le nôtre** - Luc Ferry
 - **La vulgarisation scientifique est-elle un échec ?** - Étienne Klein
 - **Les trois utopies européennes** - Francis Wolff

Les Notes de l'Institut Diderot

- L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert - Emmanuel Halais
- Le futur de la procréation - Pascal Nouvel
- La République à l'épreuve du communautarisme - Eric Keslassy
- Proposition pour la Chine - Pierre-Louis Ménard
- L'habitat en utopie - Thierry Paquot
- Une Assemblée nationale plus représentative - Eric Keslassy
- Où va l'Égypte ? - Ismaïl Serageldin
- Sur le service civique - Jean-Pierre Gualazzi
- La recherche en France et en Allemagne - Michèle Vallenthini
- Le fanatisme - Texte d'Alexandre Deleyre présenté par Dominique Lecourt
- De l'antisémitisme en France - Eric Keslassy
- Je suis Charlie. Un an après... - Patrick Autréaux
- Attachement, trauma et résilience - Boris Cyrulnik
- La droite est-elle prête pour 2017 ? - Alexis Feertchak
- Réinventer le travail sans l'emploi - Ariel Kyrrou
- Crise de l'École française - Jean-Hugues Barthélémy
- À propos du revenu universel - Alexis Feertchak & Gaspard Koenig
- Une Assemblée nationale plus représentative - *Mandature 2017-2022* - Eric Keslassy
- L'avenir de notre modèle social français - Jacky Bontems & Aude de Castet
- Handicap et République - Pierre Gallix
- Réflexions sur la recherche française... - Raymond Piccoli
- Le système de santé privé en Espagne : quels enseignements pour la France ?
Didier Bazzocchi & Arnaud Chneiweiss
- Le maquis des aides sociales - Jean-Pierre Gualazzi
- Réformer les retraites, c'est transformer la société - Jacky Bontems & Aude de Castet
- Vers un droit du travail 3.0 - Nicolas Dulac
- L'assurance santé privée en Allemagne : quels enseignements pour la France ?
Arnaud Chneiweiss & Nadia Desmaris
- Repenser l'habitat. Quelles solidarités pour relever le défi du logement dans une société de la longévité ? - Jacky Bontems & Aude de Castet
- De la nation universelle au territoire-monde - L'avenir de la République dans une crise globale et totale - Marc Soléry
- L'intelligence économique - Dominique Fonvielle
- Pour un Code de l'enfance - Arnaud de Belenet
- Les écoles de production - Agnès Pannier-Runacher
- L'intelligence artificielle au travail - Nicolas Dulac Gérardot

Les Colloques de l'Institut Diderot

- L'avenir du progrès
- Les 18-24 ans et l'avenir de la politique
- L'avenir de l'Afrique

Le capitalisme contre les inégalités

Contrairement à une croyance tenace, il n'y a pas d'opposition intrinsèque entre l'équité et la prospérité, ni de véritable opposition entre plus d'égalité et plus de liberté. Politiquement et économiquement, les idéologies progressistes et les courants libéraux seraient donc, en partie, réconciliables et le progrès social ainsi que la croissance pourraient se renforcer mutuellement.

Pour tout un chacun, comme pour les entreprises, tout ce qui peut contribuer à une plus grande égalité des chances s'avère profitable. Preuve en est, par exemple, l'impact calculé de la participation des minorités à l'économie. L'entreprise a bien compris qu'en satisfaisant toutes les parties prenantes, il lui sera possible de créer de nouveaux marchés, et l'État, de son côté, dispose de nouveaux moyens afin de quantifier le rendement des politiques sociales et ainsi les prioriser sur des bases objectives.

Inversement, la croissance peut être utile pour réduire les inégalités. L'innovation génère mécaniquement des gagnants, mais rarement au détriment du reste de la population, et augmente la mobilité sociale ; sujet particulièrement problématique dans notre pays.

Encore faut-il s'attaquer au « pouvoir de marché » excessif de grandes entreprises qui profitent d'un cadre concurrentiel qui n'est plus adapté. Il s'avère urgent, comme nous le constatons aujourd'hui, de passer d'une politique de concurrence basée sur les prix à une politique basée sur la capacité à innover.

L'accélération des crises de toutes natures suggère que des solutions innovantes doivent être envisagées afin de rendre l'homo economicus plus résilient et capable de prendre des risques personnels, afin de permettre au citoyen de mieux accepter les choix politiques de long terme, condition d'un dialogue social apaisé.

Yann Coatanlem nous fait l'amitié de répondre à nos questions et met en lumière qu'une perspective de rénovation durable du capitalisme n'est plus une utopie mais un projet sérieux.

André COMTE-SPONVILLE

Directeur général de l'Institut Diderot

Yann COATANLEM



Président du think-tank transatlantique « Club Praxis », Président-Directeur général de DataCore Innovations, membre du Conseil d'administration de Paris School of Economics, Président de la Maison Française de New-York University. Il est notamment l'auteur de l'ouvrage « Le gouvernement des citoyens » (PUF, 2017) et le co-auteur du livre « Le Capitalisme contre les inégalités » (PUF, 2022).

